MAIRIE DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Fiche d'inscription Périscolaire 2023-2024

ECOLE MATERNELLE DU BOURG

Fiche d'inscription à retourner par mail à l'adresse suivante :

enfance.administration@stcyraumontdor.fr

Nom, Prénom : **Classe :**

Autorisations pour mon enfant :

	A PARTIR SEUL(E)	PRISE DE PHOTO	HOSPITALISATION	TRANSPORT
Autorise	☐	☐	☐	☐
N'autorise pas	☐	☐	☐	☐

Données sanitaires :

VACCINATIONS : **Joindre une photocopie du carnet de vaccinations ou attestation du médecin stipulant une vaccination à jour, en faisant apparaître l'identité de l'enfant**.

REGIME ALIMENTAIRE **:** NON ☐ OUI ☐ Si oui, lequel :.....

PAI (PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE) : A-t-il été établi ? OUI ☐ NON ☐
Motif du PAI .....

DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, opération, rééducation) .....

Pièces justificatives à fournir :

- Attestation d'assurance **(obligatoire)** ☐
- Photocopie du carnet de vaccinations ou attestation du médecin stipulant une vaccination à jour, en faisant apparaître l'identité de l'enfant **(obligatoire)** ☐
- Attestation Caf ☐

Nous vous invitons à utiliser l'espace famille pour toutes modifications et réservations du planning des enfants. Vous recevrez un code de connexion.

Espace famille : https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintCyrAuMontDOr69450/accueil

- Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant
- Régime alimentaire
- Dépôt de documents (CAF, Attestation assurance, vaccination…)
- Recommandations (lunettes, appareils auditifs, dentaire…)

A remplir obligatoirement pour les nouveaux arrivants et les entrées en Petite section.

Temps	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Occasionnel**
Garderie du matin (7 :45-8 :15)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Repas (11 :45-13 :45)	☐	☐		☐	☐	☐
TAP (15 :45-16 :45)	☐	☐		☐	☐	☐
Accueils du soir (16 :45-18 :30)	☐	☐		☐	☐	☐
Garderie du mercredi midi (11 :30-12 :30)			☐			

Pour les temps périscolaires, vous avez la possibilité de venir récupérer vos enfants selon les horaires d'ouverture du portail indiqués dans le règlement périscolaire.

lors des activités périscolaires (TAP), les enfants auront la possibilité de participer à toutes les activités durant l'année.
Deux activités par semaine avec un roulement pendant les périodes de vacances à vacances.

- Activités physiques et sportives : Multisports, jeux musicaux, jeux extérieurs
- Activités Culturelles : Bibliothèque, Anglais, Ludothèque, Jeux de construction
- Activités manuelles : Arts créatifs, jardinage

Je soussigné(e) Monsieur/ Madame (nom, prénom) avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités d'inscription consultables sur le site internet de la mairie et l'espace famille. Il sera aussi distribué à la rentrée scolaire.

A Saint Cyr au Mont d'Or, le

Signature des responsables légaux,
Précédée de la mention lu et approuvé